



PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord
Direction des Relations
avec les collectivités
territoriales
Bureau de
l'intercommunalité et
des finances locales
Affaire suivie par :
Caroline BUCCO
Tél : 03 20 30 57 97
Fax : 03 20 30 56 91
caroline.bucco@nord.gouv.fr

Lille, le **25 AVR. 2016**

Le préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les
Présidents d'établissement public de
coopération intercommunale du Nord

Mesdames et Messieurs les
Présidents de syndicat mixte du Nord

Mesdames et Messieurs les Maires
du Nord

Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Nord

Par arrêté du 30 mars 2016, j'ai approuvé le Schéma départemental de coopération intercommunale du département du Nord. Celui-ci est strictement conforme au projet présenté lors de la Commission départementale de coopération intercommunale du 23 octobre 2015.

Le SDCI comprend, après un rappel de la situation antérieure et une présentation de la méthode d'élaboration, la liste des évolutions adoptées au regard du projet de schéma ainsi que leur traduction cartographique.

Il s'agit du cadre de référence définissant les orientations qui présideront aux évolutions de l'intercommunalité dans le Nord.

Pour répondre aux exigences de publicité, telles que prévues par l'article L.5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une insertion a été faite dans la presse.

Le schéma a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture ainsi que sur le site internet.

Par ailleurs, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 30 mars 2016, il doit être également tenu à la disposition du public.

Je vous transmets, ci-après, l'adresse du lien internet qui vous permettra d'accéder à la version dématérialisée du document :

<http://www.nord.gouv.fr/Publications/Grands-projets-schemas-directeurs/Schema-de-cooperation-intercommunale-du-Nord>

Jean-François CORDET